|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24) New Delhi, 15-24 octobre 2024 | |  |
|  | | | |
|  | |  | |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | Document 51-F | |
|  | | 23 septembre 2024 | |
|  | | Original: anglais | |
|  | | | |
| Australie/Canada/États-Unis d'Amérique | | | |
| projet de nouvelle résolution [AUS/CAN/USA-AI] – ACTIVITÉS DE NORMALISATION DU SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT CONCERNANT LES  TECHNOLOGIES fondées sur l'IA À L'APPUI DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC | | | |
|  | | | |
|  | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résumé:** | Dans la présente contribution, soumise par plusieurs pays, il est proposé d'élaborer une nouvelle Résolution de l'AMNT relative aux activités de normalisation de l'UIT-T concernant les technologies fondées sur l'IA à l'appui des télécommunications/TIC. | |
| **Contact:** | Kelly O'Keefe Département d'État des États-Unis | Courriel: [OKeefeKE@state.gov](mailto:OKeefeKE@state.gov) |

ADD AUS/CAN/USA/51/1

PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION [AUS/CAN/USA-AI] (New Delhi, 2024)

Activités de normalisation du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT concernant les technologies fondées  
sur l'intelligence artificielle à l'appui des télécommunications/  
technologies de l'information et de la communication

(New Delhi, 2024)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

rappelant

*a)* la Résolution 214 (Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative aux technologies fondées sur l'intelligence artificielle (IA) et aux télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC);

*b)* la Résolution A/RES/78/265 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Saisir les possibilités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable", et la Résolution A/RES/78/311 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Intensifier la coopération internationale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle";

*c)* les grandes orientations pertinentes du Sommet mondial sur la société de l'information et les Objectifs de développement durable (ODD) pertinents fixés par les Nations Unies, en particulier l'ODD 9, intitulé "Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation",

reconnaissant

*a)* le rôle du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) dans l'élaboration de normes internationales pour les télécommunications/TIC à l'appui des objectifs stratégiques de l'UIT que sont la connectivité universelle et inclusive et la transformation numérique durable;

*b)* la nécessité d'assurer une collaboration et un dialogue multi-parties prenantes à l'échelle mondiale en vue d'étudier les possibilités et les défis potentiels liés au rôle de l'IA dans les télécommunications/TIC;

*c)* le fait que les études relatives à l'IA menées au sein des commissions d'études, des groupes spécialisés et des autres groupes concernés de l'UIT-T font progresser la normalisation des télécommunications/TIC;

*d)* la collaboration de l'UIT-T avec d'autres institutions et organisations des Nations Unies dans le cadre du Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle du Forum de 2023 du SMSI, qui associe les piliers technologiques des Nations Unies dans le but de fournir une base solide à l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine de l'IA;

*e)* l'utilisation des capacités liées à l'IA dans les télécommunications/TIC pour assurer de nouvelles applications et de nouveaux services,

notant

*a)* que de nombreux autres organismes de normalisation, consortiums et parties prenantes élaborent des normes, des spécifications, des bonnes pratiques et des orientations concernant les technologies, systèmes et services fondés sur l'IA, dans le cadre de leur mandat, par exemple le Comité technique mixte 1 de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale;

*b)* que l'UIT a noué un partenariat avec plus de 40 autres institutions du système des Nations Unies pour créer la plate‑forme "L'intelligence artificielle au service du bien social", qui a pour objectif d'identifier des applications pratiques de l'IA en vue de la réalisation des ODD et de développer ces solutions pour susciter des retombées mondiales,

considérant

*a)* que de nombreux cas d'utilisation de l'IA dans les télécommunications/TIC contribuent à une connectivité numérique universelle et durable;

*b)* que le développement des technologies fondées sur l'IA dans les télécommunications/TIC ouvre des perspectives en même temps qu'il engendre des défis;

*c)* qu'il sera nécessaire de réduire les fractures numériques et d'offrir un accès universel aux télécommunications/TIC pour tirer pleinement parti des avantages qu'offrent les technologies fondées sur l'IA;

*d)* que les membres de l'UIT mènent actuellement des travaux qui peuvent aider à mieux comprendre et mieux cerner la contribution que peuvent apporter les technologies fondées sur l'IA à l'appui des télécommunications/TIC pour favoriser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

décide de charger les commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT, dans le cadre de leur mandat et de leurs compétences fondamentales

1 de poursuivre ses travaux sur l'application de l'IA aux télécommunications/TIC lors de l'élaboration de Recommandations UIT-T, y compris celles sur l'exploitation, la gestion et la sécurité des télécommunications pour les réseaux et protocoles reposant sur l'IA, ainsi que pour les services et applications multimédias;

2 d'examiner et d'actualiser périodiquement les Recommandations relatives à l'IA dans le domaine des télécommunications/TIC, compte tenu des progrès technologiques ainsi que des nouvelles possibilités et des nouveaux défis,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de faciliter les échanges d'informations et les activités de sensibilisation quant aux travaux de l'UIT-T sur l'IA dans le domaine des télécommunications/TIC auprès des membres de l'UIT-T, afin de mieux faire comprendre, en particulier pour les pays en développement, le déploiement des technologies fondées sur l'IA à l'appui des télécommunications/TIC ainsi que les possibilités et les difficultés connexes;

2 de mettre en évidence, selon qu'il conviendra, des possibilités de coopération en matière de normalisation internationale et de collaboration avec les parties prenantes intéressées pour ce qui est de l'IA dans le domaine des télécommunications/TIC;

3 de fournir des orientations techniques aux pays en développement pour l'application de normes internationales sur l'IA dans le domaine des télécommunications/TIC, en tenant compte des besoins de chaque région,

invite les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires

1 à promouvoir l'élaboration et l'adoption de Recommandations UIT-T relatives au déploiement des technologies fondées sur l'IA dans le domaine des télécommunications/TIC;

2 à échanger des données d'expérience et à contribuer aux efforts de normalisation multi‑parties prenantes déployés au niveau international concernant les technologies fondées sur l'IA, notamment par des organisations internationales, le secteur privé, la société civile, des établissements universitaires, des petites et moyennes entreprises et des organisations techniques;

3 à promouvoir un écosystème propice et inclusif en contribuant aux débats, aux échanges d'informations, au renforcement des capacités et aux études sur l'IA ayant trait aux télécommunications internationales/TIC et sur la façon dont elle peut contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre du mandat de l'Union.

**Motifs:** L'Australie, le Canada et les États-Unis d'Amérique proposent d'élaborer une nouvelle Résolution de l'AMNT ("Activités de normalisation du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT concernant les technologies fondées sur l'intelligence artificielle à l'appui des télécommunications/technologies de l'information et de la communication") pour compléter la Résolution 214 (Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, en mettant l'accent sur les activités de l'UIT-T dans ce domaine.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_